



Le rôle des Hongrois dans la Chronique de Morée

Les descendants de Béla III parmi les Francs du Péloponnèse

ÁBEL TÖRÖK* 

Byzantium Centre, ELTE Eötvös-Collegium, Budapest, Hungary

FRENCH VERSION OF A RESEARCH PAPER IN HUNGARIAN

Received: October 13, 2022 • Accepted: November 18, 2022

© 2022 Akadémiai Kiadó, Budapest



ABSTRACT

The study examines the role and perception of Hungarians in the *Chronicle of Morea* (Τὸ Χρονικὸν τοῦ Μορέως). It presents the passages in which the *Chronicle* mentions the Hungarian people or the Kingdom of Hungary, and compares them with passages in other contemporary literary and historical works in Old French and Byzantine Greek that also mention Hungarians. It seeks to answer the question why the *Chronicle*, which tells the history of the hostile crusader states, speaks of the Hungarians, who were generally close to Byzantium and helped the successor states of the Byzantine Empire, in a more laudatory tone and in more praiseworthy terms than other contemporary sources closer to the Hungarians. The study also examines the role of the descendants of Béla III, the Saint-Omer brothers, and the literary role of Sir Nicolas II de Saint-Omer. Finally, it analyses the *Chronicle's* excerpt of the succession dispute of Akova, which is closely linked to the descendants of Béla III.

KEYWORDS

Chronicle of Morea, Hungarians in the *Chronicle of Morea*, Béla III, the brothers Saint-Omer, Marguerite de Nully

* Corresponding author. E-mail: torokabel@gmail.com

ἐκ τὴν Οὐγγάριαν ἤλθασιν χίλιοι πεντακόσοι,
ὅπου ἦσαν ὅλοι ἐκλεχτοὶ δοξιώτες στὰ ἄλογά τους.¹

LES MENTIONS DES HONGROIS ET DU ROYAUME DE HONGRIE DANS LA CHRONIQUE DE MORÉE

L'étude examine le rôle et la perception des Hongrois dans la *Chronique de Morée* (Τὸ Χρονικὸν τοῦ Μορέως).² Bien que nous sachions que les sources byzantines désignaient les Hongrois par divers noms, même à l'époque de la composition de la *Chronique de Morée* au XIV^e siècle, la *Chronique* utilise un seul mot pour désigner ce peuple : Οὐγγροι. Cette cohérence était loin d'être universelle parmi les historiens de l'époque : Georges Pachymérès, travaillant au même siècle, désigne les Hongrois comme Πάιονες, tandis que Jean Cantacuzène, qui a vécu peu après, alterne entre les deux termes.³

La première mention du Royaume de Hongrie dans la *Chronique* remonte au printemps 1259, quelques mois avant la bataille fatidique de Pélagonie – qui devait être décisive pour les efforts de restauration de l'Empire Byzantin. Théodore Doukas, le sebastokrator, annonce à l'empereur régnant de l'Empire Nicéen, Michel VIII Paléologue, que Guillaume II de Villehardouin, prince de la principauté d'Achaïe, et Michel II, despote d'Épire, étaient réunis en conseil à Patras. (Guillaume de Villehardouin avait épousé la fille de Michel II, Anne Comnène Doukaina, donc la riche et puissante principauté d'Achaïe a conclu une alliance ouverte avec le Despotat d'Épire contre l'Empire Nicéen.⁴) Lorsque Michel Paléologue apprend que les forces de la Morée se préparent à marcher sur les territoires grecs, il rassemble désespérément son armée et appelle les nobles à s'élever contre cette situation difficile. L'alliance des États Croisés, comme le dit la *Chronique*, inquiéta à juste titre l'empereur nicéen, qui était depuis longtemps en guerre avec le despotat d'Épire (ὁ γέρων κύρ Μιχαήλς [...] ἐφοβήθη, τὸ ἄκουσε, ἐδειλίασε εἰς σφόδρα, H 3556–3557).⁵

¹L'édition utilisée pour le texte de la *Chronique* : SCHMITT, J. : *The Chronicle of Morea – A History in Political Verse, Relating the Establishment of Feudalism in Greece by the Franks in the Thirteenth Century*. London 1904. La citation provient des lignes 2296–2297 du manuscrit H (Codex Havniensis 57).

²Une courte traduction en prose des lignes de la *Chronique de Morée* concernant le peuple hongrois et le Royaume de Hongrie a été publiée par GY. MORAVCSIK dans son livre *Az Árpád-kori magyar történet bizánci forrásai* [Sources byzantines de l'histoire hongroise de l'époque d'Árpád]. Budapest 1988, 316–320.

³DARKÓ, E. : *A magyarokra vonatkozó népek és a bizánci tróknál*. Budapest 1910, 5.

⁴Pour les données historiques, je suis notamment les conclusions d'Ardsall-Moody (ARSDALL, A. V. – MOODY, H. : *The Old French Chronicle of Morea*. New York [2015] 7–18). Le mariage de Guillaume II de Villehardouin et d'Anne Comnène Doukaina a dû avoir lieu dans les premiers mois de 1259, puisque la *Chronique* du conseil de Patras en question indique qu'il a eu lieu au printemps, après le mariage. Le mariage est enregistré aux lignes 3111–3137 du manuscrit H de la *Chronique*, et la rencontre ultérieure à Patras aux lignes H 3469–3520.

⁵Le prédécesseur de Michel VIII Paléologue, Jean III Doukas Vatatzes (1222–1254), a conquis Thessalonique en 1246, sous le règne de Michel II. À partir de ce moment, les deux États ont été en guerre presque continuellement, avec de petites et grandes pauses (JACOBY, D. : *After the Fourth Crusade: The Latin Empire of Constantinople and the Frankish States*. In *The Cambridge History of the Byzantine Empire*. Ed. J. SHEPARD, New York [2008] 759–778, 764). Le Despotat d'Épire, joint aux forces de la Principauté d'Achaïe, pouvait désormais constituer une menace sérieuse pour l'Empire Nicéen. Pour plus de détails sur les conflits entre l'Empire et les États Croisés, voir ANGOLD, M. : *After the Fourth Crusade: The Greek Rump States and the Recovery of Byzantium*. In *The Cambridge History of the Byzantine Empire*. Ed. J. SHEPARD, New York (2008) 731–758 ; JACOBY 759–778, et OSTROGORSKY, G. : *Geschichte des byzantinischen Staates*. München 1952, 363, 370.



Ainsi, lorsque Michel Paléologue fait appel à tous les commandants de son armée pour qu'ils lui prodiguent des conseils et lui disent comment répondre à la menace soudaine (ἐν τούτῳ θέλω καὶ ζητῶ ὅλοι βουλὴν νὰ δῶτε, *H* 3563), le premier à répondre, Théodore Doukas, le sebastokrator, frère de Michel II et allié de Michel Paléologue, lui suggère d'envoyer un émissaire au roi de Hongrie, entre autres, pour que celui-ci lui vienne en aide avec son armée : στεῖλε εἰς τὸν ρῆγαν τῆς Οὐγγρίας λαόν νὰ σὲ βοηθήσῃ (*H* 3577). Le roi hongrois en question, Béla IV (1206–1270), était lié à l'empereur de Nicée par son mariage avec Marie Laskaris, fille de Théodore Ier de Nicée, le prédécesseur de Michel Paléologue. Bien que Béla IV soit lui-même en guerre dans la Styrie nouvellement conquise entre 1258 et 1260, la *Chronique* indique qu'il a envoyé à l'empereur les auxiliaires demandés : ἐκ τὴν Οὐγγάριαν ἤλθασιν χίλιοι πεντακόσοι, ὅπου ἦσαν ὅλοι ἐκλεχτοὶ δοξιώτες στὰ ἄλογά τους (*H* 3596–3597).⁶ L'utilisation d'adjectifs montre que la *Chronique*, parle des Hongrois avec respect, bien qu'ils soient des ennemis de l'État dont elle relate l'histoire. Mais ce n'est pas un cas isolé : la *Chronique* parle avec un grand respect des ennemis de la Principauté d'Achaïe et de leurs alliés en d'autres endroits également.

L'affrontement entre les armées combinées de la principauté d'Achaïe et du despote d'Épire et l'Empire Nicéen et ses forces alliées, a eu lieu au cours de l'été ou de l'automne 1259 sur le champ de Pélagonie. L'épisode consacré à la bataille de Pélagonie dans la *Chronique* de Morée, bien qu'il ait plus de valeur en tant que lecture littéraire qu'en tant que source historique fiable, attribue un rôle majeur aux archers hongrois qui étaient du côté de l'Empire Nicéen. Avant la bataille, Théodore Doukas, le sebastokrator, les place entre les Allemands et les Serbes (ἀπαύτους γὰρ ἀπέρχονται οἱ τριακόσιοι Ἀλλαμάνοι· τοὺς Οὐγγρους γὰρ ἐδιόρθωσεν καὶ ἦσαν τὸ ἄλλο ἀλλάγῃ κι ἀπ' ἐκείνους ἐρχόντησαν οἱ Σέρβοι, *H* 3706–3707). Au milieu de la bataille, lorsque les chevaliers francs de la principauté d'Achaïe écrasent l'unité allemande combattant aux côtés des nicéens, il demande aux Hongrois de l'aider à abattre le chef des chevaliers Francs, Sir Geoffroy de Bruyères (γοργὸν σπουδαῖως ἐκεῖ ἔδραμεν ὅπου ἦσασιν οἱ Οὐγγροι, ὀρίζει τοὺς νὰ σύρουνσιν ὅλοι μὲ τὰς σαγίττας στὸ ἀλλάγῃ ἐκεῖνο, *H* 4035–4037). Les Hongrois obéissent à ses ordres et soumettent les Francs, contribuant ainsi à la victoire de l'armée nicéenne, selon la *Chronique* (κ' οἱ Οὐγγροι, ὡς ὠρίστησαν, οὕτως καὶ τὸ ἐποίησαν· ἀρχάσαν κ' ἐδοξεύασιν τοὺς Φράγκους κι Ἀλλαμάνους, *H* 4051–4052).

Outre la *Chronique*, plusieurs sources historiques scientifiques mentionnent la bataille, mais aucune d'entre elles ne confirme la présence d'auxiliaires hongrois. Georges Pachymérès ne parle que de Perses et de Scythes (c'est-à-dire de Turcs et de Kuns), et Georges Acropolite affirme qu'il n'y a pas eu de bataille au sens classique du terme entre les deux camps.⁷ Le rôle des auxiliaires hongrois a été discuté par deux byzantinologues hongrois, Gyula Moravcsik et Jenő Darkó. Darkó, qui fonde son opinion principalement sur le texte de la *Chronique* et sur deux sources

⁶KRISTÓ, GY. : *Háborúk és hadviselés az Árpádok korában* [Les guerres à l'époque d'Árpád]. Szeged 2003, 177. La *Chronique* met également en scène un agent double nicéen qui utilise le mensonge pour persuader le despote Michel II d'Épire de ne pas se battre sur les champs de bataille de Pélagonie. Il affirme également, entre autres, que treize mille Hongrois étaient du côté de l'empereur, exagérant grandement la taille de toutes les troupes de l'Empire Nicéen : Οὐγγρους χιλιάδες δέκα τρεῖς ὅλους μὲ τὰ δοξάρια (*H* 3768).

⁷Pachymérès I 31 ; Acropolites 79–82. Pour le sens de l'expression « Perses et Scythes », voir l'édition du texte utilisé pour les œuvres de Pachymérès : Georges Pachymérès : *Relations Historiques*. Ed. A. FAILLER, transl. V. LAURENT. Paris 1984, 120. Acropolites: HEISENBERG, A. (ed.) : *Georgii Akropolitae Opera*. Leipzig 1903. Deuxième édition, révisée par P. WIRTH. Stuttgart 1978.



ultérieures attestant de la présence d'auxiliaires grecs dans le royaume de Hongrie en 1260, attribue une grande importance aux archers hongrois : selon lui, « la célèbre bataille de Pélagonie s'est soldée par la victoire des troupes nicéennes et hongroises », et « l'heureuse collaboration de ces deux puissances (c'est-à-dire de l'Empire Nicéen et du Royaume de Hongrie) a écrasé tous les efforts de l'ennemi et a ainsi ouvert la voie aux Nicéens vers Constantinople. »⁸ Gyula Moravcsik, en revanche, affirme que d'autres sources byzantines auraient mentionné les Hongrois s'ils avaient joué un rôle aussi important dans la bataille.⁹ Il ajoute également que la source à laquelle Darkó se réfère n'est pas plus ancienne que le XVIII^e siècle.¹⁰ La *Chronique* exagère certainement le rôle des archers hongrois dans la bataille de Pélagonie, ce qui s'explique par la nature héroïque-poétique de l'épisode.¹¹

Après avoir rapporté les événements de la bataille de Pélagonie avec une crédibilité incertaine, la *Chronique* revient aux Hongrois dans un cadre plus paisible. En décrivant le mariage de Sir Jean de Saint-Omer (arrière-petit-fils de Béla III) et de Marguerite de Nully (héritière des trois territoires de la Principauté d'Achaïe : Passavant, Akova et Mitopoli), elle décrit brièvement la généalogie du clan Saint-Omer. L'arbre généalogique correct est joint dans l'[appendice](#).

Marguerite de Nully a hérité le titre de baronne de Jean de Nully, premier baron de Passavant et maréchal d'Achaïe. Après la mort de son premier mari, Guibert de Cors, lors de la bataille de Karydi en 1258, Marguerite est emmenée comme otage à Constantinople en 1261 pour remplacer Guillaume II Villehardouin, qui avait été capturé après la bataille de Pélagonie avec plusieurs de ses compagnons nobles.¹² Ce n'est que vers 1275, après presque une décennie et demie de captivité, qu'elle retourne dans la principauté d'Achaïe.¹³ Le mariage a eu lieu en 1276.

La *Chronique* donne l'arbre généalogique suivant :¹⁴

Ἐκεῖνοι γὰρ ντὲ Σαῖντ Ὀμὲρ μεγάλη εὐγένειαν εἶχαν· ἡ μήτηρ τους εὐρίσκετον τοῦ ρῆγα τῆς Οὐγγρίας αὐτάδελφῃ ὀνόμιμη, τὴν εἶχεν ὁ πατήρ τους ἐκεῖνος ὁ μισὶρ Μπελᾶς διὰ ὁμόζυγον γυναικᾶν· κ' ἐποιήκασιν οἱ δύο ὁμοῦ ἐκεῖνους τοὺς τρεῖς ἀφέντες. Κι ὁ δοῦκας γὰρ τῶν Ἀθηνῶν, αὐτὸς ὁ Μέγας Κύρης, εἶχε αὐταδέλφους ἄλλους τρεῖς κ' ἦσαν πρῶτοι ἐξαδέλφοι μετὰ ἐκείνους ντὲ Σαῖντ Ὀμὲρ.

⁸DARKÓ, E. : *Byzantinisch-ungarische Beziehungen in der zweiten Hälfte des XIII. Jahrhunderts*. Weimar 1933, 16, 54.

⁹OSTROGORSKY, G. : *A Bizánci Állam története* [Histoire de l'État byzantin]. Budapest 2003, 402–403. (Le livre d'Ostrogorsky a été publié en hongrois avec des notes de Gyula Moravcsik.)

¹⁰MORAVCSIK, GY. : Inscription grecque sur le triptyque de Grenoble. *Études Hongroises* 13 (1953) 193–203 ; OSTROGORSKY (n. 9) 403 ; voir également sur le sujet : GEANAKOPOLOS, D. J. : Greco-Latin Relations on the Eve of the Byzantine Restoration: The Battle of Pelagonia – 1259. *Dumbarton Oaks Papers* 7 (1953) 99–141, 124.

¹¹J'ai discuté de cette question dans une étude séparée: TÖRÖK, Á. : A Byzantine Epic in the Chronicle of Morea: The Heroic Deeds of Sir Geoffroy de Briel. In *Byzanz und das Abendland VII. Studia Byzantina-Occidentalia*. Budapest 2021, 383–401.

¹²BON, A. : *La Morée franque. Recherches historiques, topographiques et archéologiques sur la principauté d'Achaïe*. Paris (1969) 105.

¹³BON (n. 12) 148.

¹⁴H 7379–7386. La *Chronique* française déforme également l'arbre généalogique : « Ces trois frères de Saint-Omer si furent moult gentils homes, car messire Belas leur père de Saint-Omer – si ot pour moullier la suer du roy d' Onguerie et li dux Guis de la Roche si estoit leurs cousins germains. » B (Bibliothèque Royale de Bruxelles, no. 15702) §507. Je cite la *Chronique* française selon l'édition de J. A. BUCHON : *Recherches historiques sur la principauté française de Morée et ses hautes baronnies*. Paris 1875, et j'indique les numéros de chapitre selon l'ordre D'ARSDALL–MOODY (n. 4).



Les trois frères sont Sir Jean, Sir Othon et Sir Nicolas II de Saint-Omer. La généalogie est erronée, puisque leur père, Béla de Saint-Omer, n'a pas épousé la sœur du roi de Hongrie, mais la sœur de Guy Ier de la Roche, seigneur d'Athènes et de Thèbes (qui était aussi le père de Jean de la Roche, le seigneur précité).¹⁵ Le duc d'Athènes (Jean de la Roche), qui n'avait pas trois mais cinq frères, était donc un cousin germain des frères Saint-Omer.¹⁶ La mère de Béla de Saint-Omer était Marguerite, fille du roi Béla III de Hongrie (et sœur d'Imre et d'André II), qui épousa Nicolas Ier de Saint-Omer, seigneur d'une partie des territoires de Béotie, après la mort de son premier mari, Boniface de Montferrat. Béla de Saint-Omer porte ainsi le nom de son grand-père maternel.¹⁷

La date du mariage entre Marguerite et Nicolas Ier de Saint-Omer est incertaine. Certaines sources affirment que Nicolas Ier de Saint-Omer est mort avant 1214, mais d'autres historiens fixent la date du mariage à 1217. La raison invoquée est que ce mariage serait une réaction aux changements politiques intervenus à Thessalonique en 1216, qui ont contraint Marguerite à quitter le royaume de Thessalonique.¹⁸ L'union entre Marguerite et Nicolas Ier de Saint-Omer a donné naissance à deux fils : le susdit Béla de Saint-Omer et son frère Guillaume de Saint-Omer, qui n'est pas mentionné dans la *Chronique* et qui n'a joué par la suite aucun rôle important dans les événements de Morée – il est retourné avec sa mère au Royaume de Hongrie, où il est devenu le prince de Macsó.¹⁹

Marguerite n'est pas citée nommément dans la *Chronique*, mais elle est mentionnée dans d'autres œuvres littéraires relatives à la principauté d'Achaïe. Geoffroy de Villehardouin, maréchal de Champagne et de Roumanie, parle d'elle en termes élogieux dans son histoire en vieux français : *Là troverent l'empereor Sursac [...] et l'empererix sa fame de costé lui, qui ere mult belle dame, suer le Roy de Ongrie*.²⁰ Ailleurs, il mentionne : *et de-lez aus séoit l'empereris qui ère fame al père et marastre al fil, et ère suer al roi de Hongrie, belle dame et bone*.²¹ Cependant, il est beaucoup moins positif au sujet du frère de Marguerite, le roi Imre : *Et dont avint une aventure dont mult pesa à cels de l'ost, que uns des halz barons de l'ost, qui avoit nom Simon de Montfort, ot fait son plait al roy de Ungrie qui anemis estoit à cels*.²² Le ton est compréhensible : le roi de Hongrie, Imre, était en effet un ennemi des croisés, qui, en 1202, avaient aidé Venise à conquérir la ville de Zadar.²³

¹⁵ LONGNON, J. : The Frankish States in Greece, 1204–1311. In SETTON, K. M. – WOLFF, R. L. – HAZARD, H. W. (eds) : *A History of the Crusades, Volume II: The Later Crusades, 1189–1311*. Madison– Milwaukee–London 1969 [1962], 234–275, 244.

¹⁶ Pour en savoir plus sur la famille La Roche : LONGNON, J. : Les premiers ducs d'Athènes et leur famille. *Journal des Savants* 1 (1973) 61–80, 61–78.

¹⁷ TRICHT F. VAN – LONGBOTTOM, P. (transl.) : *The Latin Renovatio of Byzantium – The Empire of Constantinople (1204–1228)*. Leiden–Boston 2011, 381–382. Pour en savoir plus sur la famille Saint-Omer : BON (n. 12) 707.

¹⁸ VAN TRICHT (n. 17) même page.

¹⁹ WERTNER, M. : Margit császárné fiai [Les fils de l'impératrice Marguerite]. *Századok VII* (1903) 593–611, 607–608.

²⁰ Villehardouin 185. Je cite l'édition de J. A. BUCHON (éd.) : *Chronique de la prise de Constantinople par les Francs*. Paris 1828. Le roi hongrois mentionné est Imre (1196–1204), fils de Béla III.

²¹ Villehardouin 212. Le fils mentionné, est le beau-fils de Marguerite, l'empereur byzantin Alexios IV. (1203–1204).

²² Villehardouin 109.

²³ OSTROGORSKY (n. 5) 343–344.



Selon des sources contemporaines, Marguerite était une femme très populaire parmi les Grecs, et sa beauté exceptionnelle est également remarquée par beaucoup ; il n'est donc pas surprenant ou inhabituel que Geoffroy de Villehardouin en fasse également l'éloge.²⁴ En d'autres endroits de sa chronique, il parle des Hongrois sur un ton indifférent.

Georges Acropolite, qui a écrit son ouvrage historique à peu près à la même époque que la *Chronique de Morée*, fait un commentaire similaire sur les Hongrois. Il fait également une brève référence à la beauté de Marguerite, mais il ne la mentionne que de façon objective, sur la base de ses sources : ἀφίκετο μὲν [...] εἰς Θεσσαλονίκην ὁ εἰρημένος βασιλεὺς Ἀλέξιος καὶ ὑπεδέχθη παρὰ τῆς αὐτοῦ νύμφης, ἥ ἐξ Οὐγγρων μὲν ὥρμητο, ἐπεγαμβρεύθη δὲ τῷ βασιλεῖ Ἰσακίῳ μετὰ τὴν τῆς γυναικὸς αὐτοῦ τελευταίην· ἦν καὶ ὡραία πάνυ τῷ εἶδει οἱ κατιδόντες ἔφασκον εἶναι.²⁵

Georges Pachymérès, qui a écrit son ouvrage historique entre 1242 et 1310 avec le dessein de poursuivre l'œuvre d'Acropolite, n'attribue lui non plus aux Hongrois ni qualités ni défauts exceptionnels. Son récit, comme celui d'Acropolite, est objectif et neutre, et n'a pas le ton élogieux de la *Chronique de Morée*.²⁶

L'historien byzantin du XIV^e siècle Nicéphore Grégoras mentionne l'impératrice Anne d'Arcadie dans son ouvrage historique, l'*Histoire Romaine*, mais en quelques mots seulement : Κωνσταντῖνος δὲ ὁ δεσπότης ὁ ἐκ τῆς προτέρας γυναικὸς Οὐγγρων γεννηθεὶς τῷ βασιλεῖ Ἀνδρόνικῳ.²⁷ Hormis cette brève mention, il évoque l'impératrice en quelques lignes seulement, mais ne mentionne pas les Hongrois – et ne donne donc pas son opinion à leur sujet.

La *Chronique de Morée* doit, bien entendu, être traitée séparément des sources historiques scientifiques contemporaines. La *Chronique* est avant tout une œuvre littéraire plutôt qu'une source historique : son style narratif erratique, sa langue vernaculaire non polie et sa forme poétique en sont la preuve.²⁸ Cela justifie en soi son discours partial sur les Hongrois – mais n'explique pas son appréciation positive à leur égard. Pour mieux en comprendre la raison, il est donc nécessaire de comparer le texte de la *Chronique* avec d'autres poèmes byzantins qui parlent des Hongrois. Leurs récits, étant donné leur nature et contrairement aux travaux scientifiques, ne cherchent pas à être objectifs ; ils fournissent ainsi une image plus variée de la façon dont les Grecs voyaient les Hongrois aux XIII^e et XIV^e siècles.

À l'époque de la rédaction de la *Chronique de Morée*, un seul poète byzantin a mentionné le peuple hongrois dans son œuvre : il peut être utile de comparer les vers d'Ephraïm (Εφραίμ),

²⁴Sur l'éloge de Marguerite, voir par exemple : MORAVCSIK : Az Árpád-kori (n. 2) 261.

²⁵Acropolites 8. En outre, les mentions objectives des Hongrois dans sa Χρονική συγγραφή : 11, 15, 31, 33, 36, 37, 38, 39, 62.

²⁶Voir par exemple sa description objective de l'ambassade auprès du Royaume de Hongrie : Pachymérès IV 29. Il utilise le nom Παῖονες pour les Hongrois. Pour une explication, voir DARKÓ (n. 3) 53.

²⁷Nicephorus VIII 3.α. MIGNE, J. P. (ed.) : *Patrologiae Graecae Tomus CXLVIII–CXLIX: Nicephori Gregorae Byzantinae Historiae Libri XXXVII*. Paris 1865.

²⁸Pour en savoir plus sur la langue et l'origine orale possible de la *Chronique*, voir JEFFREYS, M. J. : The Chronicle of the Morea – A Greek Oral Poem. In BERZA, M. – STĂNESCU, E. (dir.) : *Actes du XIV^e Congrès International des Études Byzantines II* (Bucarest, 6-12 Septembre 1971). Bucarest 1971, 153–158 ; et JEFFREYS, M. J. : Formulas in the Chronicle of the Morea. *Dumbarton Oaks Papers* 27 (1973) 163–195.



auteur par ailleurs inconnu, avec les extraits de la *Chronique*. Ephraïm a écrit une chronique poétique vers 1313 (cela correspond à peu près à l'année de composition de la *Chronique de Morée*), dont il manque le titre et le début. Il relate l'histoire des empereurs romains et byzantins jusqu'en 1261.²⁹ Il ne parle pas des Hongrois en bien : à plusieurs reprises, il les traite de barbares (κατὰ τὸν Ἰστρον συμπλακεῖς ἀντιπάλους ἴσθησι λαμπρὰν κατὰ Βαρβάρων νίκην, 3854–3855), et ne manque pas de mentionner leurs actions méprisables (καθ' ὃν χρόνον Πάιονες ἡθετηκότες ἄς πρὸς κρατοῦντα συνέθεντο ξυμβάσεις, 4249–4250 ; ὄρκους δὲ πάλιν συγγεάντων Παιόνων, 4274). Bien que les extraits se trouvent dans les passages qui relatent les actions des empereurs Jean Comnène et Manuel Comnène (c'est-à-dire des événements du XII^e siècle), le ton d'Ephraïm est ici loin du respect avec lequel la *Chronique* traite les Hongrois. Lorsqu'il mentionne les empereurs ultérieurs, son ton devient plus neutre et, à une occasion, il se transforme même en éloge : ἐκεῖσε συνέμιξε κηδεστὴ φίλῳ, Οὐγγρίας ῥήγλι τῷ Βελᾷ κεκλημένῳ (6178–6179).³⁰ Il est difficile de comparer ses opinions avec celles de la *Chronique* car Ephraïm s'est inspiré de différentes sources historiques (Zonaras, Nicétas Choniates et Georges Acropolite) ; il n'est donc pas toujours certain qu'il exprime ses propres opinions dans son œuvre. Cela ressort également du fait que l'aversion initiale diminue au fur et à mesure que les passages (et les sources) augmentent, jusqu'à ce qu'elle soit finalement remplacée par une neutre indifférence.

Dans l'ensemble, la *Chronique de Morée* parle des Hongrois sur un ton résolument positif par rapport aux œuvres historiques et littéraires contemporaines : elle attribue la victoire de l'Empire Nicéen à la vaillance des brillants auxiliaires hongrois dans la bataille de Pélagonie, et fait l'éloge de la lignée de Marguerite, fille de Béla III. Ce type de sympathie est certainement unique parmi les sources contemporaines. Acropolite et Pachymères étaient des auteurs actifs dans l'Empire Byzantin, qui était en bons termes avec le Royaume de Hongrie et les Hongrois. Il est donc surprenant que la *Chronique*, écrite dans la Principauté d'Achaïe, qui n'était pas en bons termes avec les Hongrois et était le plus souvent en désaccord avec eux, soit plus élogieuse à l'égard des Hongrois que les sources byzantines de l'époque.

Si nous examinons la façon dont la *Chronique* décrit les autres peuples avec lesquels la Principauté d'Achaïe était en guerre, nous nous rapprochons de la raison de cette attitude : la *Chronique* fait pareillement l'éloge des Allemands (ἤλθασιν ἀπὸ τὴν Ἀλλαμάνιαν φουσσάτα πλεῖστα καὶ καλά, ὅλοι ἦσαν ἀντρειωμένοι, H 6224–6225), et reconnaît même ceux d'entre eux dont le caractère était clairement douteux à certains égards à cette époque (παύομαι [...] νὰ λέγω περὶ τοῦ Ἀλαμάνου ἐκείνου, τοῦ ἐξάκουστου στρατιώτου [...] τοῦ ἐχτροῦ τῆς Ἐκκλησίας, H 6813–6816). Elle mentionne les Huns et les Turcs, qui étaient les alliés des Grecs, sans jugement de valeur particulier ; au contraire, elle parle même avec respect de Michel VIII

²⁹MORAVCSIK : Az Árpád-kori (n. 2) 328.

³⁰Le roi en question est Béla III, et son gendre est Isaac Ange, qui était le premier mari de Marguerite. Les autres passages concernant les Hongrois : Ephraim 5757, 7837, 8302, 8328, 8386, 8387. *Ephraemii monachi imperatorum et patriarcharum recensio interpretatus A. MAIO*. Bonnæ 1840.



Paléologue, le restaurateur de l'Empire Byzantin, qui était l'ennemi le plus menaçant aux yeux des croisés : ὁ βασιλεὺς ὁ γέρων κύρ Μιχάλης [...] ἦτον γὰρ εἰς φρόνεσιν κ' εἰς τὴν ἀνδρείαν μέγας (H 3554–3555).³¹ La *Chronique* mentionne également des Anatoliens (H 4555), des Valaques (H 4090), des Bulgares (H 1215, 3708), des Alainos et des Zychos (H 1215), des Serbes (H 3708), des Vénitiens, des Provençaux et des Lombards (H 850), mais aucun d'entre eux n'est associé à des épithètes aussi élogieuses que les Hongrois, les Allemands et les hostiles « Romains ».³²

D'après les données présentées, il est clair que la *Chronique* mentionne avec respect les nations occidentales les plus prestigieuses ayant joué un rôle plus ou moins important dans les combats locaux (c'est-à-dire l'Empire Germano-Romain et le Royaume de Hongrie), et fait de même avec le successeur de l'Empire Byzantin, l'Empire Nicéen. Les puissances autrement influentes, dont les liens avec les Grecs s'étaient relâchés au XIII^e siècle et qui ne jouaient donc pas un rôle prépondérant dans les événements locaux, sont mentionnées de façon neutre (tout comme, on le comprend, les petits groupes ethniques). Le respect manifesté à l'égard du peuple hongrois est peut-être encore plus curieux, car les exemples donnés montrent que les Hongrois n'étaient pas plus impliqués dans les combats que, par exemple, les Bulgares ou les Serbes, qui étaient également puissants à l'époque. Il peut y avoir deux raisons à cela : l'origine de l'impératrice Marguerite, célèbre pour sa beauté et très populaire parmi les Grecs, était bien connue – sa personne seule pouvait justifier le respect témoigné aux Hongrois. Cependant, étant donné que la *Chronique de Morée* n'a pas été rédigée dans l'Empire Nicéen, mais dans la Principauté d'Achaïe, il faut peut-être chercher la racine de ce respect ailleurs : non pas chez Marguerite, mais chez ses petits-enfants, les frères Saint-Omer, qui devinrent de brillants et célèbres seigneurs de Morée.

LE MARIAGE DE SIR JEAN DE SAINT-OMER ET MARGUERITE DE NULLY

Nicolas Ier de Saint-Omer était le fils du chevalier franc Guillaume IV de Saint-Omer, châtelain de Saint-Omer dans le nord de la France, et d'Ida d'Avesnes.³³ Son oncle, Jacques II d'Avesnes, a participé à la quatrième croisade et à la conquête de Grèce, aux côtés de Boniface de Montferrat, gagnant ainsi des territoires sur l'île d'Eubée.³⁴ Après sa mort, Nicolas lui succède et reçoit un domaine à l'ouest de Thèbes.³⁵ Il épouse ensuite Marguerite, fille de Béla III, en troisième nocce :

³¹Sur les Kuns, voir H 1039, 1068, 3606, 3703, 4053, 4077, 9086, 1139. Sur les Turcs : H 3581, 3601, 3709, 4553, 5099, 7284, 9086. Bien que la *Chronique* dise que les archers kuns et hongrois ont abattu ensemble l'unité du célèbre chevalier franc Geoffroy de Bruyères lors de la bataille de Pélagonie (H 4053, 4077), sa formulation donne l'impression que les Kuns n'ont fait qu'aider les Hongrois : κ' οἱ Οὐγγροι, ὡς ὠρίστησαν, οὕτως καὶ τὸ ἐποίησαν· ἀρχάσαν κ' ἐδοξεύασιν τοὺς Φράγκους καὶ Ἀλλαμάνους· καὶ ἀπὸ τὴν ἄλλην γὰρ μερέαν ἦλθασιν κ' οἱ Κουμάνοι (H 4051–4053) et τὸ πῶς Οὐγγρους ἔβαλεν, ὁμοίως καὶ τοὺς Κουμάνους (H 4077).

³²Les Alainos étaient un peuple nomade vivant dans les montagnes du Caucase, les Zychos étaient un peuple vivant sur la côte de la Mer Noire.

³³VAN TRICHT (n. 17) 163 ; GIRY, A. : Les châtelains de Saint-Omer (1042–1386) (deuxième article). *Bibliothèque de l'école des chartes* 36 (1875) 91–117, 97.

³⁴VAN TRICHT (n. 17) même page.

³⁵LONGNON, J. : *L'empire latin de Constantinople et la principauté de Morée*. Paris. (1949) 119 ; GIRY (n. 33) 97.



après la mort de son premier mari, l'empereur byzantin Isaac Ier Ange, elle épousa Boniface de Montferrat en 1204, qui mourut en 1207.³⁶ Comme je l'ai mentionné, ils ont eu deux fils, Béla et Guillaume. En 1240, Béla épouse Bonne de la Roche, sœur de Guy Ier de la Roche, duc d'Athènes et de Thèbes, dont il a reçu en dot la moitié des territoires de Thèbes.³⁷ Ce faisant, Béla jette les bases de la richesse et du prestige de sa famille, devenue célèbre dans les États Croisés. Il eut trois fils, dont Nicolas II de Saint-Omer, qui hérita plus tard les régions de Thèbes. Par ses deux mariages avec Marie d'Antioche puis avec Anne Comnène Doukaina, veuve de Guillaume II de Villehardouin, prince d'Achaïe, il devint l'un des nobles les plus riches et les plus influents de son temps et un bailli de la Principauté d'Achaïe. Jean de Saint-Omer devint maréchal de la principauté d'Achaïe, et le troisième fils, Othon de Saint-Omer, moins mentionné au sein des sources, prit le gouvernement de Thèbes après la mort de son frère.³⁸

Les frères de Saint-Omer ont participé à la guerre des nobles locaux contre Guillaume II de Villehardouin entre 1256 et 1258.³⁹ Puisque j'examine ici l'histoire des Saint-Omer d'un point de vue philologique, je n'analyserai pas le contexte de la guerre.⁴⁰ La *Chronique* rend compte de la bataille décisive de Karydi, qui a eu lieu en 1258 et s'est soldée par la victoire de Guillaume II de Villehardouin. Le récit de la bataille mentionne la mort de Sir Guibert de Cors, époux de Marguerite de Nully, future épouse de Sir Jean de Saint-Omer (ἐκεῖ ἐσκοτώθη εἰς πόλεμον ὁ ἕνας φλαμουριάρης μισὶρ Γγίπερ τὸν ἔλεγον, ντὲ Κὸρ εἶχεν τὸ ἐπὶ κλην, ὅστις εἶχεν τοῦ μισὶρ Ντζιάν ντὲ Πασσαβᾶ θυγάτηρ γυναικὶν τοῦ εὐλογητικὴν, H 3270–3273). La *Chronique* présente une autre partie de l'arbre généalogique de Saint-Omer, au milieu de la description du massacre : καὶ μετὰ ἐκεῖνον ἀπῆρεν εἰς ἀντρα εὐλογητικὸν τὸν μισὶρ Ντζᾶ ἐκεῖνον ντὲ Σαῖντ-Ὀμὲρ τὸν ἔλεγον, οὕτως εἶχεν τὸ ἐπὶ κλην· κ' ἐποίκασιν ἀμφοτέροι τὸ ἀντρώγονον ἐκεῖνο ἕναν υἱὸν ἐξαίρετον, τὸν θαυμαστὸν ἐκεῖνον τὸν [μισὶρ] Νικόλαν ντὲ Σαῖντ-Ὀμὲρ ἀφέντη γὰρ τῆς Θήβας, καὶ μέγαν πρωτοστράτορα <τοῦ> πριγκιπάτου Ἀχαΐας (H 3273–3279). Ces passages mentionnent le dernier membre de la famille, Sir Nicolas III de Saint-Omer, qui hérita les territoires de Thèbes de son oncle, le titre de Maréchal d'Achaïe de son père, les territoires de Passavant et Mitopoli et un tiers de la baronnie d'Achaïe de sa mère, et devint plus tard, comme Nicolas II de Saint-Omer, bailli d'Achaïe.⁴¹ Il concentra ainsi tout le pouvoir et la richesse de la famille Saint-Omer, ce qui fit de lui l'un des seigneurs les plus influents des territoires occupés par les Francs. Bien qu'il ait été un gentilhomme de grande autorité et sans doute le descendant le plus influent de sa famille, il n'est mentionné qu'à deux endroits dans la *Chronique* grecque.⁴²

³⁶BON (n. 12) 707.

³⁷LONGNON (n. 15) 244.

³⁸BON (n. 12) 153, 159, 707. Le titre de *bailli* désigne le premier intendant d'un noble. En l'absence du noble, le bailli tenait les séances du tribunal et jugeait en son nom. Voir ESMEIN, J. P. : Bailli. *Encyclopædia Britannica* (Eleventh Edition) 3. Ed. H. CHISHOLM. Cambridge – New York 1910, 218–219.

³⁹JACOBY (n. 5) 767.

⁴⁰Pour en savoir plus sur la guerre, voir SETTON, K. M. : *The Papacy and the Levant (1204–1571)*. Vol. I: *The Thirteenth and Fourteenth Centuries*. Philadelphia 1976, 80 ; DONVITO, P. : Athens vs. Sparta: The War of the Euboeote Succession. *Medieval Warfare* 5.4 (2015) 44–49, 48 ; LONGNON (n. 15) 245–246.

⁴¹PERRA, PH. : Οικογένεια Σεντ Ομέρ. *Εγκυκλοπαίδεια Μείζονος Ελληνισμού*. Βοιωτία (2011) 3.2.

⁴²Une autre mention de Nicolas III de Saint-Omer: H 8099. La *Chronique* parle ensuite des châteaux de Sir Nicolas II de Saint-Omer (nous y reviendrons au chapitre suivant), qu'il a légués à son neveu. (νὰ τὸ ἔχη δώσει εἰς κληρονομίαν ἐκεῖνοῦ καὶ τοῦ ἀνεψίου τοῦ, τοῦ μεγάλου πρωτοστράτορος, μισὶρ Νικόλας ἄκο, H 8098–8099)



La raison en est simple : la *Chronique de Morée* relate l'histoire des Francs jusqu'en 1292, et Nicolas III de Saint-Omer n'a accédé à des rangs aussi élevés que plus tard. Il était le dernier descendant de la famille Saint-Omer en Orient, et il a également brisé la lignée du roi Béla III.⁴³

Après la défaite, la *Chronique* mentionne brièvement que Guy Ier de la Roche, qui avait rallié les nobles contre Guillaume II Villehardouin, s'enfuit à Thèbes, accompagné de Sir Geoffroy de Bruyères et les trois Saint-Omer : Ὁ ἀφέντης τῆς Καρύταινας ἦτον ἐκεῖ μετ' αὐτόν, ὁ [μισίρ] Νικόλας ντὲ Σαῖντ-Ὀμὲρ μετὰ τοὺς ἀδελφούς του, τὸν μισίρ Ντζιά ντὲ Σαῖντ-Ὀμὲρ καὶ μὲ τὸν μισέρ Ὅτον (*H* 3287–3290). La *Chronique* distingue déjà les frères des autres nobles en les mentionnant séparément aux côtés de Guy Ier de la Roche, mais elle souligne encore plus leur prestige en les mentionnant individuellement. (Le reste de la famille princière athénienne n'est désigné que comme les frères de Guy Ier de la Roche : οἱ τρεῖς ἀδελφοί, *H* 3091.⁴⁴) Le fait que l'auteur ait tenu à nommer chaque Saint-Omer par son nom – alors qu'il aurait pu se contenter d'une mention sommaire, comme dans le cas des membres de la famille la Roche – est une preuve supplémentaire du respect particulier de l'auteur (narrateur) pour leur lignée.

En mentionnant la mort de Sir Guibert de Cors, la *Chronique* ouvre la voie à la description du mariage de Sir Jean de Saint-Omer et Marguerite de Nully quelques milliers de lignes plus tard. Marguerite est issue d'une famille tout aussi distinguée : son père, Jean de Nully, était baron de Passavant et maréchal d'Achaïe, sa mère était la sœur de Gautier de Rosières, baron d'Akova.⁴⁵ Gautier de Rosières étant laissé sans successeur, Marguerite devient l'héritier de deux des onze baronnies de Morée mentionnées dans la *Chronique*.⁴⁶ La famille Nully détenant le titre de maréchal d'Achaïe, Jean de Saint-Omer devient par mariage le maréchal suivant.⁴⁷ Leur mariage est décrit dans la *Chronique* comme suit :⁴⁸

ἀπῆρεν ἄντρα εὐγενικὸν ἀπὸ ὑψηλὴν γενεάν, αὐτάδελφον τοῦ εὐγενικοῦ μισίρ Νικόλα ἐκείνου, ντὲ Σαῖντ-Ὀμὲρ τὸν ἔλεγον καὶ τῆς Θηβοῦ ἀφέντην, τὸν μισίρ Ντζᾶν τὸ ὄνομα ντὲ Σαῖντ-Ὀμὲρ κ' ἐκείνου· εἶχαν καὶ τρίτον ἀδελφὸν κ' ἐκράζαν τὸν μισέρ Ὅτον. Κι ἀφ'ὼν τὴν εὐλογήθηκεν ὁ μισίρ Ντζᾶς ἐκείνος, τὸ ὀφρῖκιον ἐπαράλαβε τοῦ πρωτοστρατοράτου, ὅπου ἦτον γὰρ τὸ ἰγονικὸν τῆς γυναικὸς τοῦ ἐκείνης.

Ainsi, la *Chronique* fait à nouveau l'éloge des Saint-Omer (deux fois de suite), prenant soin de mentionner les trois frères par leur nom, et non seulement Jean qui se marie. L'ordre des noms reste toujours le même : le premier est Sir Nicolas, le second Sir Jean et le troisième Sir Othon. La raison n'en est certainement pas seulement le statut d'aîné de Sir Nicolas : la *Chronique* exprime

⁴³BON (n. 12) 707.

⁴⁴SHAWCROSS, T. : *The Chronicle of Morea – Historiography in Crusader Greece*. Oxford 2009, 42.

⁴⁵Le maréchal était l'un des dirigeants les plus puissants du pays. Ses fonctions consistaient à maintenir l'ordre à la cour et sur le champ de bataille, et à décider des questions concernant les chevaliers. KAZHDAN, A. : Marshal. In *The Oxford Dictionary of Byzantium*. Ed. A. P. KAZHDAN. Oxford – New York 1991, 1748–1749.

⁴⁶Les baronnies : Akova, Karytaina, Patras, Véligosti, Nikli, Géraki, Kalavryta, Votsitsa, Gritsína, Passava(nt), Chalandritsa. BON (n. 12) 113.

⁴⁷BON (n. 12) 105, 113.

⁴⁸*H* 7371–7376.



son respect pour lui à plusieurs endroits, et lui accorde une attention particulière. L'ordre des noms peut donc avoir été influencé par la reconnaissance et le rang des frères.⁴⁹ Il convient également d'ajouter que le langage de la *Chronique de Morée* est formulaire, c'est-à-dire qu'il fonctionne avec des unités répétitives plus ou moins immuables – c'est pourquoi l'auteur peut énumérer les noms des frères sous la même forme plusieurs fois.

LE RÔLE ET LE CARACTÈRE DE SIR NICOLAS II DE SAINT-OMER DANS LA CHRONIQUE DE MORÉE

Comme je l'ai montré dans le chapitre précédent, la *Chronique* rend un hommage appuyé à Sir Nicolas II de Saint-Omer, qui est cité nommément vingt et une fois au total – ce qui fait de lui le noble moréen le plus fréquemment cité dans toute l'œuvre, après Guillaume II de Villehardouin et Sir Geoffroy de Bruyères, le chevalier le plus idéalisé dans le poème.⁵⁰ De son caractère et des adjectifs qui lui sont attribués, on peut conclure qu'il était l'un des grands seigneurs les plus aimés de son temps. Ses actions ont exercé une grande influence sur le sort des États Croisés et sur la vie des populations locales. La *Chronique de Morée* lui attribue également l'alliance que Guillaume II de Villehardouin, affaibli par la bataille de Pélagonie, parvint à forger en 1267 avec Charles Ier d'Anjou, alors de plus en plus influent, sauvant ainsi la principauté d'Achaïe d'un lent déclin pour quatre décennies.

Après la restauration de l'Empire Byzantin par Michel VIII Paléologue en 1261, les États Croisés se sont retrouvés dans une situation très difficile, car leurs adversaires étaient plus forts que jamais. En 1264, le frère de l'empereur, Jean Paléologue, met à genoux le despote d'Épire, et la principauté d'Achaïe est épuisée par les combats incessants contre les Grecs.⁵¹ Selon la *Chronique*, Guillaume II de Villehardouin a décidé de faire une alliance avec Charles Ier d'Anjou afin de résoudre la situation difficile dans laquelle il se trouvait.⁵² Peu avant, en 1266, Charles avait vaincu Manfred de Sicile à Bénévent, rapprochant ainsi les Francs de la Morée. Il représentait une menace bien plus grande pour l'Empire Byzantin que le roi vaincu : contrairement à Manfred, il était le favori de la papauté et bénéficiait donc du soutien de Rome.⁵³ Guillaume avait donc raison de se réjouir de son accession au pouvoir et d'espérer qu'il l'aiderait à vaincre les troupes grecques. Mais il n'aurait guère pu le persuader de faire une alliance, car si Charles était un seigneur très puissant et influent, le prestige du prince d'Achaïe avait été sévèrement érodé.⁵⁴ Au cours de cette rencontre, selon la *Chronique*, Sir Nicolas II de Saint-Omer conseille

⁴⁹ Comme nous ne connaissons pas la date de naissance des frères, nous ne savons pas qui, de Jean ou d'Othon, était l'aîné. Malheureusement, la chronique ne s'attarde sur aucun autre cas similaire de frères et sœurs avec autant d'insistance, et nous n'avons donc aucune base de comparaison quant à l'ordre de désignation de l'aîné et du cadet.

⁵⁰ H 3289, 6303, 7372, 7421, 7469, 7483, 7497, 7520, 7550, 7552, 7563, 7602, 7664, 7708, 8058, 8071, 8093, 8106, 8110, 8138, 8616. Pour les mentions formulées de Guillaume II de Villehardouin et de Geoffroy de Bruyères, voir JEFFREYS : *Formulas* (n. 28) 178.

⁵¹ ANGOLD (n. 5) 754–755 ; OSTROGORSKY (n. 5) 375–376.

⁵² H 6285–6286.

⁵³ OSTROGORSKY (n. 5) 376.

⁵⁴ H 6298–6300.



au prince de le secourir, et l'alliance entre les deux seigneurs est basée sur son plan : εἰς τοῦτο ἐσύντυχεν ὁ φρονιμώτερός τους, ὅστις εὐρέθη στήν βουλὴν τοῦ πρίγκιπος ἐτότε, τὸν ἔλεγον καὶ ὠνόμαζαν μισὶρ Νικόλα ντὲ Σαιντ Όμέρ. Ἀφέντης ἦτον τῆς Θηβοῦ, γνώσιν εἶχεν μεγάλην, καὶ εἶπεν πρὸς τὸν πρίγκιπα, τέτοιαν βουλὴν τοῦ δίδει (H 6301–6305). Dans son discours, il cherche clairement à faire appel aux émotions de Guillaume : il évoque son père, le légendaire conquérant Geoffroy I de Villehardouin (ὁ πατέρας σου μετὰ καὶ τοὺς γονεῖς μας, ὅπου ἐκέρδισαν τὸν Μορέαν [...] μὲ τὸ σπαθὶ ἐκερδίσασιν, H 6310–6311), puis parle longuement de son frère, Geoffroy II de Villehardouin, ancien prince de la principauté d'Achaïe. À propos de ce dernier, il rappelle qu'il a épousé la fille de l'empereur latin Robert Ier, qu'il a envoyée épouser le roi d'Aragon (τοῦ βασιλέως ἐκείνου τοῦ Ρομπέρτου τὴν θυγάτηρ του, ὅπου ἔστειλεν τοῦ ροῖ Παγγοῦ εἰς γυναικὰ [...] εὐλογήθηκεν, H 6318–6320). Ici, la *Chronique* commet une autre erreur dans les liens familiaux, car Geoffroy n'a pas épousé la fille de Robert, mais celle de Pierre de Courtenay – la sœur de Robert, Agnes.⁵⁵ Pour apaiser l'empereur, il est devenu son vassal (τὸ πρᾶγμα νὰ πραῦνῃ [...] κ' ἐγένετον τοῦ βασιλέως <ὁ> ἀνθρωπὸς του λίζιος, H 6322–6326). Sir Nicolas de Saint-Omer fait remarquer que Geoffroy a fait cela pour son propre bénéfice, puisqu'il a à la fois réalisé son désir et en a tiré profit (τὸ ἔποιεν διὰ διάφορόν του ἐκείνος, διὰ νὰ πληρώσῃ ὄρεξιν καὶ νὰ ἔξη διαφορήσει, H 6329–6330). Il conseille à Guillaume de faire la même chose (οὕτως τὸ ποίησε καὶ [...] ἐσὺ εἰς τὸν ροῖ Κάρλον, H 6331). Son discours bien composé est clairement destiné à faire appel aux émotions du prince en évoquant son père glorieux. La *Chronique* rend également compte des talents d'orateur de Sir Nicolas dans un autre épisode, présenté plus en détail ci-dessous (*La caractérisation de Sir Nicolas II de Saint-Omer dans l'épisode du procès*).

L'alliance est effectivement conclue entre Guillaume et Charles en 1267 sur les conseils de Sir Nicolas : en vertu du traité de Viterbe, Guillaume devient le vassal du roi.⁵⁶ L'épisode de la *Chronique* ne se contente donc pas de souligner la sagesse inégalée du sieur Nicolas II de Saint-Omer, mais lui attribue le traité de Viterbe et le fait que la principauté d'Achaïe, libérée de la menace grecque, devienne une province du royaume naissant de Charles.

Comme je l'ai mentionné plus haut, les membres de la famille Saint-Omer étaient généralement connus pour avoir un très bon sens des mariages économiquement fructueux. Outre le mariage de Sir Jean de Saint-Omer et de Marguerite de Nully, la *Chronique* relève également le second mariage de Sir Nicolas de Saint-Omer II. Plus d'une décennie après le traité de Viterbe, en 1280, il épouse la veuve de Guillaume II Villehardouin, alors décédé, Anne Comnène Doukaina, fille du despote Michel II d'Épire.⁵⁷ L'événement est rapporté dans la *Chronique* comme suit : ὁ μισὶρ Νικόλαος ντὲ Σαιντ Όμέρ ὁ γέρος, ὡς ἦτον μέγας κ' εὐγενὴς κ' εἶχε πολὺ λογάριν, [...] ὡς εὐγενὴς καὶ φρόνιμος ἰσιάστηκεν καὶ ἀπῆρεν [...] τὴν πριγκίπισσαν [...] τοῦ Μορέως (H 8071–8076). Ici aussi, la *Chronique* ne manque pas de louer les origines et le caractère de l'homme, et ce par deux fois en seulement quelques lignes.

⁵⁵Pour en savoir plus sur le mariage, voir LONGNON (n. 15) 242.

⁵⁶SETTON, K. M. : *The Papacy and the Levant (1204–1571), Volume I: The Thirteenth and Fourteenth Centuries*. Philadelphia 1976, 104. Pour en savoir plus sur le traité, voir LONGNON, J. – PERRAT, CH. (éds) : *Actes relatifs à la principauté de Morée (1289–1300)*. Paris 1967, 9–10, 207–211.

⁵⁷BON (n. 12) 156.



Elle fait de même lorsque Robert II d'Artois le nomme bailli de Morée : ἐνταῦτα ἐπαράλαβεν τὸ ὀφρῆκιον τοῦ μπαλιάτου κ' ἐπραττε κ' ἐδιόρθωνε τὸν τόπον εἰς εἰρήνην, ὡς εὐγενὴς καὶ φρόνιμος ποῦ ἦτον ἀπάνω εἰς ὅλους (H 8107–8109).⁵⁸ Cette phrase est certainement la clé de l'éloge enthousiaste du clan Saint-Omer. Bien que la famille ait été célèbre auparavant, c'est Nicolas II de Saint-Omer qui a élevé son nom aux sommets chantés par la *Chronique*. Dans la *Chronique*, qui se tourne avec une nostalgie affectueuse vers un âge révolu de la chevalerie, Nicolas II de Saint-Omer incarne l'idéal du noble : un homme sage qui apporte la paix aux terres qu'il gouverne et dont les conseils avisés sauveront toute la principauté d'Achaïe d'un lent déclin pour encore quarante ans.

Mais les habitants de la Morée (qui ont dû chanter les paroles de la *Chronique*) l'ont certainement apprécié non seulement pour les traits mentionnés ci-dessus, mais aussi pour son désir héréditaire de développer la région. Ses mariages, qui lui rapportent des bénéfices considérables, le rendent suffisamment riche pour lui permettre de construire les plus magnifiques châteaux de Morée. Le château de Saint-Omer à Thèbes est loué avec enthousiasme dans la *Chronique de Morée* (ἀπὸ τοῦ πλούτου τοῦ πολλοῦ [...] τὸ κάστρον τοῦ Σαῖντ Ὀμερίου ἐποίησεν, κ' ἐχτίσεν αὐτὸ κάστρο ἀφίρὸν εἰς σφόδρα οἰκήματα ἔποιε εἰς αὐτὸ διὰ ἕναν βασιλέαν, H 8080–8083), qui évoque sa chute avec une sincère amertume (ἔδε ἀμαρτίαν ὅπου ἔποικαν οἱ δόλοι Κατελάνοι κ' ἐτέτοιον κάστρο ἐχάλασαν κ' ἐτέτοιον δυναμάριν!, H 8091–8092).⁵⁹ Les détails ci-dessus ne donnent cependant pas une image complète du personnage de Sir Nicolas II de Saint-Omer : arrière-petit-fils de Béla III, il joue également un rôle clé dans l'un des épisodes les plus célèbres de la *Chronique*, la dispute de succession de Marguerite de Nully, qui révèle une autre facette de son caractère.

UNE ÉTUDE PHILOLOGIQUE DE LA DISPUTE DE SUCCESSION DE MARGUERITE DE NULLY

Le débat entre Nicolas II de Saint-Omer et Guillaume II de Villehardouin, visant à déterminer si Marguerite de Nully était en droit de réclamer au prince la baronnie d'Akova, est un épisode de la *Chronique* qui a déjà été commenté.⁶⁰ La littérature internationale s'accorde à dire que l'extrait est lié au texte du *Liber Consuetudinum Imperii Romaniae*, mais on ne sait pas exactement comment les deux ouvrages se sont influencés mutuellement.⁶¹ Il a déjà été démontré que le

⁵⁸BON (n. 12) 153, 159.

⁵⁹La *Chronique* fait référence à un groupe de mercenaires appelé la Compagnie Catalane. Il mentionne également les magnifiques fresques du château, qui décrivent la conquête de la Syrie par les Francs: ἐκαταϊστόρησέν το τὸ πῶς ἐκουγκεστήσασιν οἱ Φράγκοι τὴν Συρίαν (H 8084–8085). La *Chronique de Morée* décrit également plus tard Sir Nicolas II de Saint-Omer remettant le titre et les fonctions de bailli à Sir Florent de Hainaut (H 8616–8652). Il s'agit d'une description relativement objective pour la langue de la *Chronique*; comme elle n'apporte rien au rôle et au caractère de Sir Nicolas II de Saint-Omer, je n'analyserai pas cet épisode en détail.

⁶⁰LURIER, H. E. (transl.) : *Crusaders as Conquerors – The Chronicle of Morea*. New York – London 1964, 280 ; SHAWCROSS (n. 44) 55–59.

⁶¹L'accord a été précédé d'un débat animé, dont la conclusion se trouve dans SHAWCROSS (n. 44) 55–59.



texte du code survivant était postérieur à celui de la *Chronique*, et il est donc clair que le texte n'est pas identique au texte de l'antécédent auquel la *Chronique* fait référence.⁶² Dans ce qui suit, je tenterai d'examiner comment le langage de la *Chronique* reflète la formulation des lois et des coutumes de l'époque. De quelle manière la langue du poème vernaculaire change-t-elle lorsqu'on cite des documents officiels ? Comment s'exprime-t-elle en paroles et comment s'adapte-t-elle au style officiel ?

Comme je l'ai mentionné ci-dessus (dans le chapitre sur *Le mariage de Sir Jean de Saint-Omer et Marguerite de Nully*), la mère de Marguerite de Nully était la sœur de Gautier de Rosières, Baron d'Akova. Rosières étant décédé en 1273 sans laisser de descendance, Marguerite est l'unique héritière de sa succession.⁶³ Cependant, Marguerite fut emmenée en otage à Constantinople en 1261 avec plusieurs autres nobles pour remplacer Guillaume II Villehardouin, qui avait été fait prisonnier après la bataille de Pélagonie, et ne revint dans la principauté d'Achaïe que vers 1275, deux ans après la mort de son oncle.⁶⁴ Ce retard est à l'origine du conflit de succession : la section XXXVI du *Liber Consuetudinum Imperii Romaniae* stipule que l'héritier doit déclarer son droit au fief dans un délai d'un an et un jour après la mort du précédent seigneur féodal.⁶⁵ La *Chronique de Morée* rapporte qu'après le mariage de Sir Jean de Saint-Omer et de Marguerite de Nully, les frères Saint-Omer se rendent directement chez le prince d'Achaïe pour discuter l'affaire d'Akova.⁶⁶

La *Chronique* se réfère pour la première fois aux lois lorsque Marguerite présente Sir Jean de Saint-Omer au prince : ἐνταῦτα ἐπρέζαντίσε τὸν ἄντραν τῆς ἐκεῖνον ὡς ἀβουὲ καὶ ἄντραν τῆς, ὡς τὸ ἔχουν τὰ συνήθεια (H 7403–7404). Bien que la *Chronique* ne cite pas textuellement le code, le changement dans son expression est frappant : la structure de son langage grossier et particulièrement vulgaire devient soudainement formelle, et les mots d'origine française prolifèrent. Le texte du code se lit comme suit : *ella subitamente die presentar fo marito al fo Signor, fcomo avoier*.⁶⁷ La formulation de la loi et celle de la *Chronique* sont remarquablement proches.⁶⁸

⁶²TOPPING, P. W. : The Formation of the Assizes of Romania. *Byzantion* 17 (1944–1945) 304–314, 310 ; SHAWCROSS (n. 44) 56–58. H 7567–7568. Le texte du code original n'a pas survécu, seules des traductions vénitiennes d'une version ultérieure ont été conservées.

⁶³BON (n. 12) 105.

⁶⁴BON (n. 12) 105, 148.

⁶⁵CANCIANI, P. (ed.) : *Liber Consuetudinum imperii Romaniae, in Venetorum et Francorum ditionem redacti, concinnatus in usum Principatus Achajae a Serenissima Republica Veneta*. In *Barbarorum leges antiquae* III. Venezia 1785, 495–534, 505. Bien que le *Liber Consuetudinum Imperii Romaniae* contienne les lois de la principauté d'Achaïe, il n'est pas identique au texte ou au livre auquel se réfère la *Chronique* – le texte qui subsiste est probablement une version ultérieure, qui a peut-être été écrite à peu près à la même époque que la *Chronique*. La partie pertinente de la section XXXVI citée : *Et fe ello non lo domandara infra anno e zorno, [...] lo lo perde, et iandio fe de alguno impazamento lo fojfe impazado legitimamente; e lo plui proximo del morto fi lo succedera, fe ello lo domandara avanti chel fia paffado anno e zorno da la morte del Signor del feo*.

⁶⁶H 7387–7392.

⁶⁷CANCIANI (n. 65) 512, LXXV.

⁶⁸Le texte du manuscrit B, contrairement à celui du manuscrit H, ne suit pas le texte du code. Le passage examiné dans la *Chronique* française est plus simple : *et lui presenta sa feme* (B §509). En vertu de l'article LXXV du code, décrit ci-dessus, l'héritier doit présenter son conjoint, et non le conjoint l'héritier. Le manuscrit H cite donc le code correctement sur ce point, mais le manuscrit B le cite incorrectement.



ἐνταῦθα ἐπρέζαντισε τὸν ἄντραν τῆς ἐκεῖνον ὡς ἄβονε καὶ ἄντραν τῆς
 ella *subitamente* die *presentar fo marito al fo Signor, sicomo avoier*

J'ai souligné les mots repris de l'ancien français par un trait continu et les mots qui ne sont pas formellement mais conceptuellement identiques par un trait pointillé. Cet exemple montre que, bien que la *Chronique* ne cite pas textuellement, elle prend soin de s'assurer que son texte est aussi proche que possible du code. La *Chronique* suit également de près le modèle de la structure de la phrase clé.

Lorsque Nicolas II de Saint-Omer commence sa défense, rappelant que Marguerite était prise en otage à Constantinople au moment de la mort de son oncle, il dit : ἦτον διὰ ἐσέναν [ὄψιδαν] εἰς τὴν Κωνσταντινούπολιν, τὴν ἔβαλες ἀτός σου (H 7434–7435).⁶⁹ Il est à noter que la notion d'otage n'est pas exprimée par un mot grec : ὄψιδα est une transcription du latin *obses*, -idis (f.).⁷⁰

La phrase de Sir Nicolas II de Saint-Omer ci-dessus explique pourquoi Marguerite n'a pu se présenter devant le prince dans les quarante jours suivant la mort de son oncle. En effet, le code prévoit que l'héritier doit « déposer sa demande de succession dans un délai de quarante jours » (*fi lo die domandar infra zorni XL*).⁷¹ Sir Nicolas de Saint-Omer y fait référence en grec : διὰ νὰ ἐλθῇ καὶ πρεζαντιστῇ [...] ἀπέσω εἰς τὰς σαράκοντα ἡμέρας (H 7438–7440).⁷² Ici aussi, il utilise des termes formels et se montre clair : la transcription grecque du verbe *presentar* réapparaît, et il est aussi plus attentif à la précision dans la seconde moitié de la phrase que dans les exemples ci-dessus.⁷³ Quelques lignes plus loin, lorsqu'il répète l'introduction d'héritier et de protecteur, il utilise le verbe ancien français παραοφρίζω (paroffrir).⁷⁴ La prochaine référence de la *Chronique* au code se trouve dans les dernières lignes du discours de Sir Nicolas : ἐτοῦτοι εἶναι ἔτοιμοι νὰ ποιήσουν πρὸς ἐσέναν τὸ ὅσον χρεωστοῦσιν εἰς δουλείαν κι ὁμάτζι καὶ λιζιάν (H 7466–7467). Les deux derniers mots sont étonnamment différents des expressions grecques du contexte ; le premier fait référence au code (*offerira lo homagio* – ὁμάτζι), et le dernier, bien que ne figurant pas dans le code, est également une transcription de l'ancien

⁶⁹Dans le manuscrit *P* (Codex Parisinus Graecus 2898), ligne 7435, le même mot apparaît (ὄψιδα). Dans le manuscrit *B*, Sir Nicolas est plus diplomate : *Mais sa excusation est loyal et juste, que toule gent le voient : que vous meismes l' aviés mis en otage pour vostre delivrance, et estoit adonc en Constantinople quant son oncle trespasa de cest siecle* (B §511). Ses mots semblent plus prudents ici, et il accompagne ce qu'il dit d'une plus longue introduction.

⁷⁰SCHMITT (n. 1) 614.

⁷¹CANCIANI (n. 65) 505. XXXVI. Si le vassal ne réclame pas la succession dans les quarante jours suivant le décès d'un parent, il perd une année de revenus de la succession. S'il ne la réclame pas dans un délai d'un an et un jour, il perd la succession elle-même.

⁷²Ici encore, le texte du manuscrit *B* diffère de celui du *H* : *pour soy presenter par devant vostre court dedens la quarantaine ou l'anée, selon les usances dou pays* (B §511). Sir Nicolas mentionne une année au lieu de quarante jours, et souligne davantage qu'il se réfère à la loi du pays – ce qui a été omis du texte de *B* dans l'exemple précédent.

⁷³Le cas des frères Saint-Omer est fondé sur les articles XXXIX, LXXV et CXXIX du code, qui détaillent l'empêchement acceptable.

⁷⁴H 7461. Pour en savoir plus sur l'étymologie du verbe, voir SCHMITT (n. 1) 614. Ce terme est absent du texte du manuscrit *B*.



français *lige*.⁷⁵ Lorsque le prince dit ensuite qu'il sera l'avocat de la cour (βαλθῶ ἀβοκάτορ, vā diafēntēō [...] τὰ δίκαια τῆς κούρτης, H 7531–7532), il fait référence aux sections CXLV et CXLVI du code, qui détaillent le rôle de l'*advocatus*/avocat.⁷⁶ Les sections du code contiennent également des expressions de la *Chronique* : *defender la cauxa de la parte foa [...] de la foa Corte*.

Après un court débat, Guillaume II de Villehardouin produit son code pour prouver son point de vue : qu'il a eu raison d'envoyer Marguerite de Nully à Constantinople à sa place, qui a revendiqué la baronnie d'Akova en vain, puisqu'elle n'a pas notifié sa revendication à la cour dans le délai imparti. La section XV du code se lit comme suit : *Et je Mifer lo Principo foffe prexo de li nimixi, che Dio non voglia, & lo dicto Signor je poteffe recatar, el puo meter per lo suo recato hoftaxii de li foi homini legii [...] lo Signor è tegnudo de trar quelli legii over meter altri hoftaxii in luogo de quelli a li inemici*.⁷⁷ Bien que le texte de la *Chronique* conserve sa forme officielle, il s'est quelque peu éloigné du texte du code. La similitude de formulation est néanmoins frappante : εἰ μὲν συμβῇ ὁ ἀφέντης τοῦ ὁ ἐχτρός τοῦ vā τὸν πιάση [...] vā τὸν ζητήση ὁ ἀφέντης τοῦ καὶ vā τὸν ἀνακράξη [...] καὶ μετὰ ταῦτα ὁ ἀφέντης τοῦ χρεωστεῖ πάλιν vā ἐβγάλη τὸν λίζιον ἄνθρωπο ἀπ' ἐκεῖ ποῦ ἐσέβη ὡς διὰ ἐκεῖνον (H 7472–7480).⁷⁸ Dans son introduction, le texte grec présente également l'emploi mode conditionnel, qui est également utilisé en ancien français : *je Mifer lo Principo foffe prexo* – εἰ μὲν συμβῇ ὁ ἀφέντης τοῦ, et le texte de la *Chronique* suit le code presque mot pour mot. Il existe cependant des différences subtiles qui vont de soi : alors que le texte de la *Chronique* indique explicitement ce que le vassal doit faire (vā τὸν ζητήση), le code se contente d'en énoncer seulement la possibilité (*je poteffe recatar, el puo meter*).

Pour s'exprimer précisément, le texte grec adopte ailleurs des expressions de l'ancien français : il utilise le mot *termine* (τὰ τέρμενα, H 7593, 7598), et le mot *mandat* (μαντάτο, H 7633). Après la lecture du texte du code, le procès s'achève brièvement et – du point de vue du

⁷⁵SCHMITT (n. 1) 611. Dans le manuscrit B : *et vous offrent ligie et service tel come la baronie doit*. L'équivalent de ὁμάτιζι manquant, H suit à nouveau plus fidèlement le style du code. La relation entre le manuscrit B et le code n'est pas une question de vocabulaire, mais de fidélité. Les exemples donnés ci-dessus montrent que ces deux textes sont vaguement liés, tandis que le manuscrit H doit beaucoup au texte du code.

⁷⁶Guillaume II de Villehardouin n'est pas autorisé à assister à l'audience. En effet, la section VIII du code stipule que si le propriétaire est impliqué dans l'affaire, il doit céder sa place à l'un de ses hommes et quitter les lieux: *Quando nafse questio criminal, o civil, o feudataria, intro Mifer lo Principo, o altro Signor, e alguno de li suo fubditi, Mifer lo Principo, over quello Signor, che havera la quistio, die furrogar alguno de li suo homeni legii, o non legii in fuogo* (CANCIANI [n. 65] 501). Pour les sections CXLV et CXLVI, voir CANCIANI (n. 65) 510.

Le texte du manuscrit B présente également d'autres différences avec le manuscrit H et le code : *je [...] porterai la parole et la deffense de la cour moy meismes* (B §517). Pour exprimer la défense, il n'utilise pas le verbe défendre, comme dans le code, mais le substantif *deffense*, et ni le manuscrit H ni le code ne poursuivent le couple de mots δίκαια–cauxa avec un équivalent similaire.

⁷⁷CANCIANI (n. 65) 502.

⁷⁸Le manuscrit B est plus dense ici : *par la leneur du chapitre qui dit et comande coment cescun home lige est tenus d'entrer en prison pour son seignor, se il le requiert* (B §519). Dans l'ensemble, même s'il serait justifié que le texte du manuscrit B soit plus proche du code (en raison de la langue commune), le manuscrit H suit beaucoup plus fidèlement les expressions et la formulation du *Liber Consuetudinum Imperii Romaniae*.



« demandeur » – défavorablement : Marguerite de Nully perd la baronnie d'Akova, mais reçoit un tiers du domaine comme *nouvelle donation*, par la grâce du prince.⁷⁹

De ce qui précède, on peut constater que le grec de Morée a relativement du mal avec les textes officiels. Il est suffisamment souple pour refléter le style officiel dans sa structure de phrase, mais manque de termes techniques précis (ou plutôt, les Francs de Morée ne les connaissaient certainement pas). Bien que les citoyens des États Croisés soient bilingues et parlent couramment l'ancien français et le grec byzantin, ce dernier semble avoir été utilisé davantage à des fins familières que pour décrire fidèlement le texte des lois d'inspiration occidentale. Dans les détails se rapportant aux documents officiels, leur langue propre se mélange plus avec l'ancien français que d'ordinaire. La *Chronique* emprunte ses mots et adapte sa structure de phrase. Ce fut relativement facile à faire, car la langue grecque parlée pouvait s'adapter facilement, précisément en raison de ses changements constants et de sa nature transitoire.

LA CARACTÉRISATION DE SIR NICOLAS II DE SAINT-OMER DANS L'ÉPISODE DU PROCÈS

J'ai montré plus haut comment la *Chronique de Morée* attribue des actes importants à l'arrière-petit-fils de Béla III (*Le rôle et le caractère de Sir Nicolas II de Saint-Omer dans la Chronique de Morée*), et je vais maintenant examiner les moyens linguistiques par lesquels elle dépeint son personnage dans l'épisode du procès.

Au début du procès, le sieur Nicolas II de Saint-Omer se présente comme le défenseur des époux, et soumet leur requête au prince à la place de son frère Jean.⁸⁰ (Il convient de noter que cela ne serait pas absolument nécessaire, puisque Sir Jean de Saint-Omer avait acquis par mariage le titre très prestigieux de maréchal de Morée). Lorsqu'il s'adresse au Prince, son discours manque de toute humilité, car il commence immédiatement par les mots : ἀλήθεια ἔνι, τὸ ἐξεύρουσιν τοῦ πριγκιπάτου οἱ πάντες [...] τὸ κάστρον τῆς Ἀκόβου, ἐτούτης μου τῆς ἀδελφῆς ὅπου ἔνι κληρονόμος (*H* 7426–7433). L'ouverture donne le ton de toute la défense : Sir Nicolas II de Saint-Omer ne s'adresse pas à Guillaume II de Villehardouin avec un plaidoyer doux et prudent, mais avec un sens sévère de la justice et de la fierté. Bien que nous n'ayons pas d'autres sources sur la manière dont le procès s'est réellement déroulé, le texte de la *Chronique* suggère que Sir Nicolas II de Saint-Omer, qui n'était même pas bailli à l'époque, a traité le prince de la principauté d'Achaïe comme une partie presque égale.⁸¹

Quelques lignes plus bas, ce phénomène est encore plus prononcé. Après avoir brièvement rappelé au prince que Marguerite a été otage à Constantinople pendant près d'une décennie et demie à cause de lui, il ajoute d'un ton réprobateur : ἦλθεν ἔμπροσθέν σου [...] κ' ἐσὺ ποτὲ οὐκ ἠθέλησες κούρτην νὰ τῆς κρατήσης, μόνι αὐτεξούσιος ἔλεγες ὅτι δίκαιον οὐκ εἶχεν (*H* 7445–7450).

⁷⁹ *H* 7692. Les fiefs originaux de Morée appartenaient aux conquérants, avec tous les droits de succession (donc n'importe qui pouvait en hériter si le propriétaire faisait de quelqu'un son héritier dans son testament). Les terres reçues en tant que *nouvelle donation* ne pouvaient être héritées que par un parent de sang (un cas similaire est celui de Guillaume II de Villehardouin qui a pris les terres de Geoffroy de Bruyères et les a retournées en tant que nouvelle donation à laisser uniquement à son enfant de sang – *H* 8150–8163).

⁸⁰ *H* 7421–7467.

⁸¹ Ce n'est qu'en 1287 qu'il reçoit la charge de bailli du neveu de Charles Ier d'Anjou, Robert d'Artois. BON (n. 12) 153, 159.



Le style de l'introduction est ici encore plus sévère, il est carrément réprobateur pour le prince. Le contenu de son discours change rapidement, et son objectif est clairement de susciter des remords : après avoir rappelé la prise d'otages et reproché à Guillaume II de Villehardouin de ne même pas avoir entendu le cas de Marguerite par la suite, il brosse un tableau saisissant de son sort ultérieur : κ' ἐτούτη, ἀσυμβούλευτος γυναικὰ ἄνευ φίλους, ἐστρέφετον στὸ ὅσπῃτι ὡσὰν ἀπεγνωσμένη κι ἀνάμενε νὰ τῆς ἐλθῇ ἀπὸ Θεοῦ βοήθεια (H 7452–7454). Sir Nicolas utilise ici un procédé similaire à celui qu'il avait utilisé dans son discours au Conseil de Patras, où il mentionna les parents de Guillaume II de Villehardouin : il donne un récit riche et vivant du destin de la personne en question, afin de faire appel aux émotions de l'auditoire. Il s'agit d'une sorte de transition entre une introduction rigoureuse et une conclusion indulgente. À la fin de son discours, Sir Nicolas s'adoucit visiblement envers le prince et se tourne vers lui avec un respect modéré : παρακαλῶ σε, δέομαι νὰ τοὺς τὸ ἔχῃς δώσει, τὸ δίκαιον (H 7463–7464).⁸²

Il ressort de tout cela que le chroniqueur n'a pas seulement cherché à enregistrer ce qui a été dit lors du procès, mais qu'il a également prêté attention à la forme du discours : Sir Nicolas déploie sa pensée en un cheminement logique et, lorsque son message l'exige, change de style de discours avec des transitions habiles. Bien qu'il donne au prince l'occasion de passer sous silence son comportement injuste, Guillaume II de Villehardouin ne la saisit pas. Comme il le mentionnera plus tard à son législateur, il est scandalisé par l'arrogance et l'orgueil de Sir Nicolas, aussi répond-il à la demande formulée de manière provocante plutôt que sur le fond : ἐὰν μᾶς ζητῆς νὰ ποιήσωμεν τὸ δίκαιον κατὰ νόμον, ἢ ἂν μᾶς ζητᾷς διὰ χάριταν καὶ διάκρισιν ἀφέντου (H 7477–7478).⁸³ Et Sir Nicolas ne peut s'empêcher de répondre avec fierté à la fierté : οὐδὲν ζητῶ χάριν καμμία ἀπὸ ἐσέναν, μόνι τὸ δίκαιο (H 7494–7495).

La manière dont la *Chronique* est présentée dans son ensemble suggère que l'auteur était en accord avec Sir Nicolas II de Saint-Omer : la demande est présentée comme simple et légitime, et la réponse de Guillaume comme rusée et injuste. La cour hésite également dans son opinion, d'abord dans sa volonté d'accorder à Marguerite la baronnie d'Akova, puis, sur l'insistance de Guillaume, dans sa décision que l'héritière avait demandé justice en vain.⁸⁴ Dans une scène du dispute, l'opinion du peuple, telle que véhiculée par la *Chronique*, est particulièrement forte.⁸⁵ Le législateur de Guillaume II de Villehardouin, Sir Linardos d'Apulie (i.e. Leonardo de Veroli), est du côté de Sir Nicolas : ἔγω διὰ συντροφίαν κι ἀγάπην τοῦ ἀδελφοῦ μου τοῦ [μισίρ] Νικολάου ντὲ Σαίντ Όμὲρ θέλω νὰ ἀβοκαρίσω ἐκ τὸ ἄλλο μέρος (H 7449–7450).⁸⁶ L'article du code cité par la *Chronique* qui a empêché Marguerite de Nully de recevoir la baronnie d'Akova a été modifié par la suite : le délai d'un an et un jour est passé à deux ans et deux jours. Ceci est probablement dû à la pression de l'opinion publique par suite de ce procès.⁸⁷

L'épisode nuance donc davantage le personnage de Sir Nicolas II de Saint-Omer : la *Chronique* le dépeint non seulement comme un conseiller avisé et un chef aimé, mais aussi comme un

⁸²Le verbe παρακαλέω exprimait en grec ancien un souhait encore plus fort, une exigence, mais, en grec moderne, il s'agit d'une demande polie.

⁸³L'extrait mentionné, où Guillaume II de Villehardouin parle de sa colère à son législateur : H 7661–7669.

⁸⁴H 7581–7601.

⁸⁵Pour une possible origine orale de la *Chronique*, voir JEFFREYS : Formulas (n. 28).

⁸⁶Pour en savoir plus sur Leonardo de Veroli, voir BON (n. 12) 127.

⁸⁷CANCIANI (n. 65) 505, XXXVI. *Et fe ello fera fuora del Principado, ello ha de termene do anni, e do zorni* ; SHAWCROSS (n. 44) 56.



noble fier qui, défendant les plus faibles que lui, pourrait défier le prince de la principauté d'Achaïe sur un pied d'égalité s'il le voulait.⁸⁸ En outre, il démontre une fois de plus les talents d'orateur dont il avait déjà fait preuve au conseil de Patras : le discours montre comment il traite le prince comme un égal, et sut faire appel aux émotions de son auditoire avec ses phrases soigneusement choisies et articulées.

CONCLUSION

En conclusion, la *Chronique de Morée* (Τὸ Χρονικὸν τοῦ Μορέως) est une source précieuse sur le sort des descendants de Béla III. Bien qu'elle s'exprime peu sur les Hongrois, elle le fait sur un ton plus appréciatif et plus élogieux que les sources contemporaines. Il ne s'agit toutefois pas d'un phénomène exclusif, puisqu'elle fait souvent l'éloge des Allemands et des Grecs, les ennemis de Morée. Cependant, un examen des détails suggère que le respect manifesté est plutôt dû à la fille de Béla III, Marguerite, particulièrement populaire, et aux frères Saint-Omer, d'origine hongroise.

La *Chronique* décrit en détail le destin des arrière-petits-enfants de Béla III et parle d'eux et de leurs origines avec beaucoup de respect. L'aîné, Sir Nicolas II de Saint-Omer, est le noble moréen le plus fréquemment mentionné dans la *Chronique*, après Guillaume II de Villehardouin et Sir Geoffroy de Bruyères. D'après les détails donnés, il est clair que la *Chronique* lui attribue le traité de Viterbe, conclu en 1267 entre Charles Ier d'Anjou et Guillaume II de Villehardouin. Ce traité garantit que la principauté d'Achaïe sera libérée de la pression des troupes grecques de l'Empire Byzantin restauré pour quatre décennies supplémentaires et deviendra une province du royaume grandissant de Charles Ier d'Anjou.

La *Chronique* développe avec minutie le personnage de Nicolas II de Saint-Omer, le plaçant dans le rôle d'un vassal sage et juste, bienveillant envers son peuple et capable de s'opposer aux plus grands comme un égal pour représenter leurs intérêts. En plus de tout cela, le texte de la *Chronique* suggère qu'il était également un excellent orateur : ses discours, tant au conseil de Patras qu'au procès de Marguerite de Nully, étaient bien pensés, logiquement structurés et, surtout, d'une efficacité convaincante pour faire appel aux émotions. Alors qu'au conseil de Patras, Nicolas II de Saint-Omer rappelle les exploits de l'ancêtre conquérant du prince et de son frère adroit Guillaume II pour convaincre l'auditoire, il décrit au procès de Marguerite de Nully le destin solitaire et sans espoir de l'héritière des baronnies pour le culpabiliser. La *Chronique de Morée* ne cherche pas nécessairement à capter la mémoire historique des frères : elle les dépeint sous un jour désirable et favorable, montrant que Sir Nicolas II de Saint-Omer n'était pas seulement un seigneur riche et puissant, mais aussi un homme populaire, juste et sage.

En outre, nous avons clairement montré que dans l'épisode détaillant le procès de Marguerite de Nully, la langue de la *Chronique* change par rapport aux autres unités : le poème vernaculaire est proche du style formel dans sa structure de phrase, tandis que son vocabulaire grec n'est pas pleinement formé sur le plan des termes techniques. La *Chronique* est donc étroitement liée au texte du *Liber Consuetudinum Imperii Romaniae*, non seulement dans son contenu mais aussi dans sa langue, car elle emprunte ses mots à l'ancien français et tente d'y adapter son idiome.

⁸⁸L'extrait peut être mis en parallèle avec les chapitres B §857–866, qui relatent que Sir Nicolas III de Saint-Omer a défendu un ami devant la loi de manière similaire.

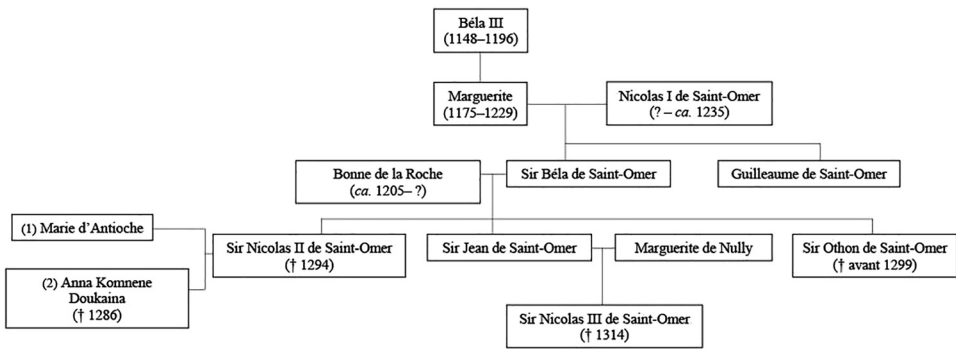


REMERCIEMENT

L'étude a été financée par le Fonds national pour la recherche, le développement et l'innovation du Ministère de l'Innovation et de la Technologie, dans le cadre de la subvention NN 124539 « Contexte social au miroir de la critique textuelle : à Byzance et au-delà » et par le Nouveau programme d'excellence nationale du Ministère de l'Innovation et de la Technologie, numéro de code ÚNKP-21-2.

APPENDICE

L'arbre généalogique des Saint-Omer



* Pour les dates de décès, voir: Box (1969) 707.

Tableau chronologique

1202-1204	La quatrième croisade.
1204	Les croisés prennent Constantinople. L'Empire Latin est fondé.
1205	Geoffroy Ier de Villehardouin conquiert la majeure partie de la péninsule du Péloponnèse.
1206	La principauté d'Achaïe et le despotat d'Épire sont fondés.
1210-1217 (?)	Théodore Laskaris est élu empereur de Nicée avec la bénédiction du patriarche fugitif. L'Empire de Nicée est fondé.
1228	Marguerite de Hongrie et Nicolas Ier de Saint-Omer sont mariés.
1240	Début du règne de Geoffroy II de Villehardouin dans la principauté d'Achaïe.
1246	Le mariage de Béla de Saint-Omer et de Bonne de la Roche.



1258	Début du règne de Guillaume II de Villehardouin dans la principauté d'Achaïe.
1259	Guillaume II de Villehardouin vainc les nobles alliés contre lui à la bataille de Karydi. Décès de Sir Guibert de Cors. Michel VIII Paléologue devient co-empereur de l'Empire de Nicée.
1261	Bataille de Pélagonie, victoire de l'Empire Nicéen. Guillaume II de Villehardouin est fait prisonnier avec plusieurs de ses nobles.
1266	La chute de l'Empire Latin. Restauration de l'Empire Byzantin, début du règne de Michel VIII Paléologue. Début de la captivité de Marguerite de Nully à Constantinople.
1267	Charles Ier d'Anjou, soutenu par Rome, vainc Manfred de Sicile à la bataille de Bénévent, ce qui rapproche les Francs de la Morée.
1275	Le traité de Viterbe. Guillaume II de Villehardouin devient un vassal de Charles Ier d'Anjou.
1276	Marguerite de Nully revient de sa captivité à Constantinople.
1278	Négociation de la succession de Marguerite de Nully.
1280	Fin du règne de Guillaume II de Villehardouin dans la principauté d'Achaïe. Le début du règne de Charles Ier d'Anjou.
1287	Le mariage de Sir Nicolas II de Saint-Omer et d'Anne Comnène Doukaina.
1294	Sir Nicolas II de Saint-Omer est nommé bailli de la principauté d'Achaïe.
1299	Décès de Sir Nicolas II de Saint-Omer. Sir Othon de Saint-Omer reçoit les territoires de Thèbes.
1314	Décès de Sir Othon de Saint-Omer. III. Sir Nicolas de Saint-Omer reçoit les territoires de Thèbes.

